

Séance
extraordinaire

9 juin 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le jeudi 9 juin 2011 à 19 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Sylvain Grégoire, Serge Perreault.

Monsieur Richard Croteau, conseiller, est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Modifications au règlement numéro 534-2011 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1^{er} rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2^e rang pour un montant total de un million cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dix dollars (1 190 410 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ 2010-2013)

02- Levée de la séance

2011-06-120

01- Modifications au règlement numéro 534-2011 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1^{er} rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2^e rang pour un montant total de un million cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dix dollars (1 190 410 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ 2010-2013)

ATTENDU

que le règlement 534-2011 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1^{er} rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2^e rang pour un montant total de un million cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dix dollars (1 190 410 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ 2010-2013) a été adopté à la séance extraordinaire du 12 mai 2011 ;

ATTENDU

qu'il y a lieu d'apporter par résolution quelques modifications audit règlement ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement 534-2011 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1^{er} rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2^e rang pour un montant total de un million cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dix dollars (1 190 410 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ 2010-2013) soit modifié comme suit :

i) Le titre du règlement est remplacé par :

Règlement 534-2011 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1^{er} rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2^e rang pour un montant total de **un million deux cent dix mille cent deux dollars (1 210 102 \$)** et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ 2010-2013) ;

ii) Le quatrième attendu est remplacé par :

Que le coût total des travaux est de **un million deux cent dix mille cent deux dollars (1 210 102 \$)** ;

iii) L'article 2 est remplacé par :

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1^{er} rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2^e rang pour un montant total de **un million deux cent dix mille cent deux dollars (1 210 102 \$)** tel qu'il appert de l'estimation détaillée portant le numéro de dossier J9097-00 préparée par monsieur Benjamin Rouette, ingénieur, en date du 9 février 2011, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et **de la soumission de l'entreprise Excavation Normand Majeau datée du 27 avril 2011, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C »** ;

iv) L'article 3 est remplacé par :

Afin de réaliser les travaux ci-avant mentionné le conseil est autorisé à approprier un montant de **trois cent trente-six mille cinq cent quarante dollars (336 540 \$)** provenant du fonds de voirie locale (règlement 506-2008) et à emprunter un montant de deux cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars (255 593 \$) pour une période de vingt (20) ans équivalente à la contribution provinciale et un montant de six cent dix-sept mille neuf cent soixante-neuf dollars (617 969 \$) pour une période de quatre (4) ans équivalente à la contribution fédérale.

Adoptée

2011-06-121

04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 17.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général
Secrétaire-trésorier